



# COUP D'ŒIL SUR LES AUDITS

## Surveillance des programmes éducatifs internationaux dans les écoles situées à l'étranger et du groupe n° 4

### Pourquoi avons-nous entrepris ces audits?

- Les écoles offrant l'enseignement depuis la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année sont une voie d'accès pour les étudiants internationaux vers les institutions postsecondaires de la C.-B.
- La qualité de cet enseignement peut avoir une incidence sur la réputation du système scolaire de la C.-B.
- Les écoles situées à l'étranger et du groupe n° 4 immatriculent plus de 40 % de tous les étudiants internationaux de la maternelle jusqu'à la 12<sup>e</sup> année
- Au cours de la période de notre audit, il y avait 45 écoles situées à l'étranger ayant 11 650 étudiants et 24 écoles du groupe n° 4 ayant 2622 étudiants

### Objectifs

- Déterminer si le ministère de l'Éducation assure une surveillance efficace de la prestation des programmes éducatifs dispensés par les écoles situées à l'étranger
- Déterminer si le ministère de l'Éducation assure une surveillance efficace de la prestation des programmes éducatifs dispensés par les écoles du groupe n° 4

Période de l'audit:      2014-2015 à 2018-2019 pour les écoles situées à l'étranger  
                                 2015-2016 à 2018-2019 pour les écoles du groupe n° 4

### Conclusions

- La surveillance exercée par le ministère de l'Éducation sur les écoles situées à l'étranger et du groupe n° 4 est efficace
- Les audits ont pourtant relevé des lacunes mineures ainsi qu'une surveillance incomplète des risques d'exploitation pour les deux catégories d'écoles
- Le ministère de l'Éducation a accepté l'ensemble des 8 recommandations que nous avons émises pour améliorer la surveillance des écoles situées à l'étranger et du groupe n° 4.



# Ce que nous avons découvert

## ÉCOLES SITUÉES À L'ÉTRANGER

### Accréditation

Le ministère vérifie que toute nouvelle école satisfait aux conditions d'accréditation avant de l'accréditer, mais il n'évalue pas adéquatement la capacité d'affaires des gestionnaires d'écoles

- Les critères d'accréditation comprennent les responsabilités éducatives des écoles ainsi que celles des gestionnaires
- Les gestionnaires d'écoles ne sont pas obligés de fournir suffisamment de renseignements sur leurs affaires à long terme
- Les gestionnaires d'écoles ne sont pas obligés de fournir suffisamment de renseignements sur les processus de réglementation locaux
- Les gestionnaires d'écoles ne font pas toujours traduire la totalité des documents concernant leur conformité aux critères d'accréditation

### RECOMMANDATIONS N<sup>os</sup> 1 et 2

### Contrôle de la conformité

Le ministère vérifie que les écoles demeurent en conformité avec les exigences

- Un processus annuel de contrôle se déroule en trois étapes: les écoles remettent leurs rapports, il y a une inspection sur place et le ministère fait le suivi de tout problème à corriger
- Les écoles sont inspectées, au besoin, par un président d'inspection qualifié
- Les corrections apportées par les écoles sont vérifiées et validées avant le renouvellement du certificat
- Ni les brevets d'enseignement en attente ni les suggestions prioritaires ne font l'objet d'un suivi
- L'augmentation du nombre d'écoles a des conséquences pour les délais de révision

### RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 3

### Contrôle de la performance


Le ministère contrôle la performance des écoles

- Le ministère communique aux écoles les exigences quant aux rapports annuels sur la performance
- Les écoles fournissent des renseignements sur les progrès des étudiants, le taux de diplomation et le taux de transition
- Les données de tendances sur cinq ans sont partagées avec les écoles pour soutenir la prestation améliorée des programmes éducatifs
- Les données servent à l'évaluation des écoles individuelles
- Le ministère n'évalue pas les progrès par rapport aux buts du Programme d'éducation mondiale de la C.-B.

### RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 4







Après avoir consulté ce rapport, vous pourriez bien vouloir poser  
les questions suivantes au gouvernement

1. *La pandémie de la COVID-19 aura-t-elle des conséquences à long terme pour la prestation des programmes éducatifs de la C.-B. auprès des étudiants internationaux dans les écoles situées à l'étranger et du groupe n° 4?*
2. *Étant donné la similarité de leurs modèles et risques d'entreprise, le ministère devrait-il voir à mieux harmoniser les exigences en matière financière des écoles situées à l'étranger et celles des écoles du groupe n° 4?*
3. *Les exigences quant aux cautions financières pour les écoles du groupe n° 4 sont-elles adéquates pour protéger les intérêts du personnel scolaire et ceux des étudiants internationaux en cas de fermeture d'une école?*

